

Mr. Philippe Asker
9 Lot des Bruyères
Les Salces
34700 Saint Privat

M. Noël Prioux
102 Avenue de Paris
91343 MASSY Cedex

Objet : Contestation du Code de Conduite CARREFOUR

Lettre RAR : 1A 060 507 0992 4

Saint Privat, le 05 Août 2011,

Monsieur le Directeur,

Courant juin 2011, vous m'avez adressé un document intitulé "*code de conduite professionnelle CARREFOUR* " portant modification à notre règlement intérieur alors même que le Comité d'établissement n'a jamais été consulté sur ce point en violation de l'article L. 1321 – 4 du Code du travail.

Dans ce cas, je considère que ce code ne peut recevoir application et s'avère inopposable aux salariés sauf à constituer un délit d'entrave.

J'adresse copie de la présente au Directeur de l'Unité Territoriale de l'Hérault de la DIRECCTE Languedoc Roussillon.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de mes sentiments distingués.

Philippe ASKER
Délégué Syndical CFDT.
Carrefour Saint Jean de Védas.

Pour Info : Directeur Départemental de l'Inspection du Travail.

M.RAMOS William Directeur Saint Jean de Védas. *RAR 1A 060 507 0991 7*